

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0033_PV1_RD7_GOUX

Portant permission de voirie sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 08 janvier 2024 par laquelle ENEDIS – Agence ingénierie travaux-JURA- 1, Rue André Barthélémy 39100 DOLE, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de branchement électrique dans l'emprise de la Route Départementale N° 7 – 35, Rue des Genestres 39108 GOUX ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de DOLE ;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

Le bénéficiaire désigné dans la demande susvisée est autorisé à occuper le domaine public, RD 7 - commune de DOLE - GOUX, pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande et pour y maintenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Création d'un branchement aéro souterrain.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie (Agence Routière Départementale de DOLE) de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement.

Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée sous chaussée s'effectuera par fonçage en priorité ou par tranchée après visite sur le chantier.

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Les travaux devront se faire par demi-chaussée et dans une plage horaire, occasionnant le moins de gêne à la circulation (à définir).

La réfection provisoire se fera en enrobé à froid.

La réfection définitive sera faite en enrobé à chaud avec une extension de 40 cm de chaque côté et reprise avec celle-ci de la tranchée en totalité.

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT OU TROTTOIR

Réfection sur trottoir ou accotement à l'identique de l'existant.

Si moins de 1,20 m du bord de chaussée remblaiement en 031,5.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 7 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'effectuer au préalable et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire devra demander au service gestionnaire communication du diagnostic existant sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si la présence d'amiante et/ou de HAP est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux pollués produits par son chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder de **deux mois**. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence routière départementale de DOLE, à l'adresse suivante : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA - ARD de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39106 DOLE CEDEX.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de DOLE - GOUX pour informations

L'ARD de DOLE pour classement

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16-01-2024

ID : 039-223900010-20240116-ARR_2024_0033-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de pose de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Direction Régionale Alsace Franche-Comté
MARTIN Aurélien
Mail : aurelien.martin@enedis.fr
Tél. : 07 62 93 16 29
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **SAULNIER Michel**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **1, Rue Barthélémy**

Code Postal : **39108** Localité : **DOLE** Pays : **FRANCE**

Téléphone : **06 58 06 31 78** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel : **michel.saulnier@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code Postal : Localité : Pays :

Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale Route départementale n° D Voie communale n° Rue des Puits - Place de la Cornée - Rue des Genetres

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue des Puits - Place de la Cornée - Rue des Genetres**

Code Postal **39100** Localité : **DOLE**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vv vv vv vvvvv

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input type="checkbox"/>	

ARD

24, Rue de la Fenotte

39100 DOLE

N/Réf. : DC23/037464

P-LO-DOLE-SARL JB TRANSACTIONS-HURTER

35 rue aux genetres 39100 DOLE

Interlocuteur : SAULNIER Michel

Tél : 03 84 79 49 24 / 06 58 06 31 78

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

DOLE, le 08/01/2024.

Monsieur ,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur , en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

CHEVRAND Eric

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD, Communauté d'agglomération du Grand Dole, Direction Interdépartementale des routes, E-plans, SBTP S5500 TRX, Monsieur Michel SAULNIER

PJ : CERFA 14023*01

Autres : Renforcement de réseau aérien basse tension

Date prévue de début d'application 18/01/2024

Durée d'application (en jours calendaires) : 7

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage
ou { Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable Eau pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale vvv mètres 1 + 1 mètres

Tranchée transversale vvv mètres vvv mètres

Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

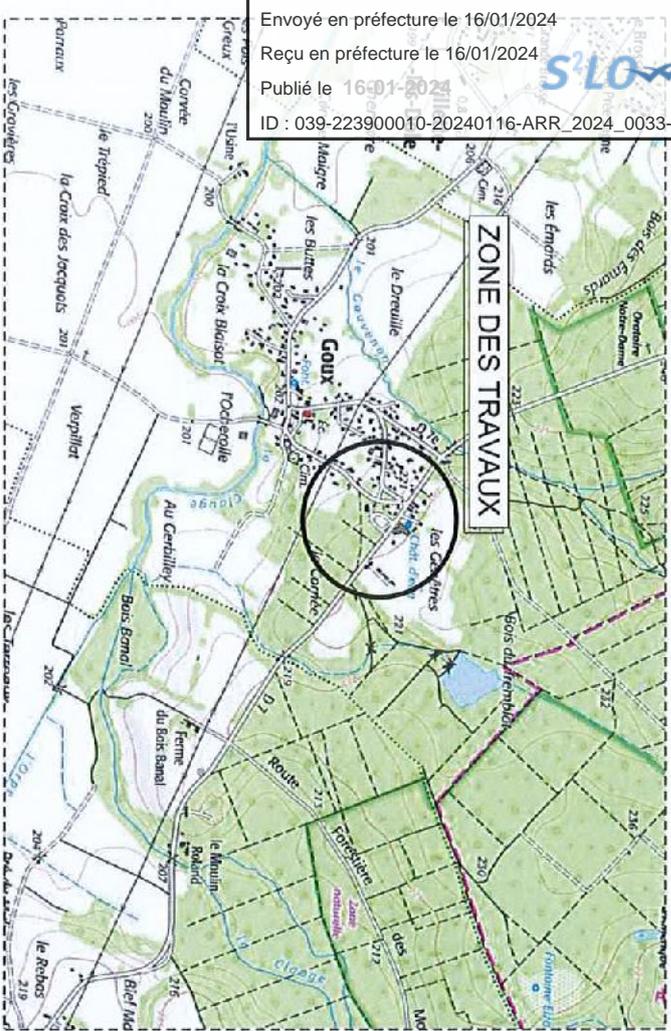
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

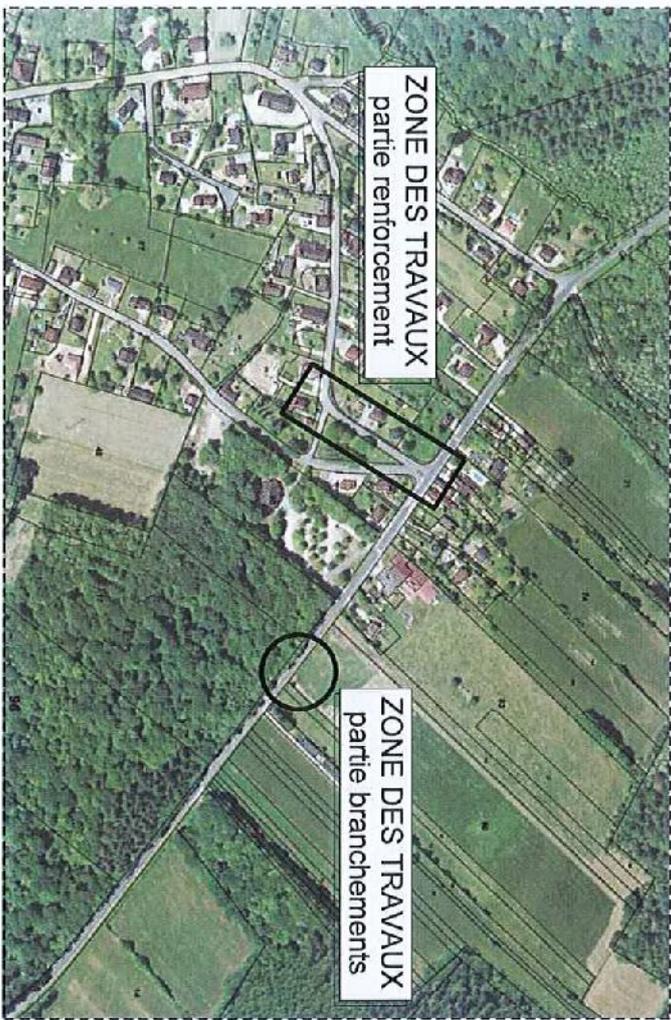
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

PLAN DE SITUATION 1/20000°



Envoyé en préfecture le 16/01/2024
 Reçu en préfecture le 16/01/2024
 Publié le 16/01/2024
 ID : 039-223900010-20240116-ARR_2024_0033-AR

PLAN DE SITUATION 1/5000°



Groupe Ingénierie
 FRANCHE COMTE -SITE DE DOLE-
-ARTICLE R323-25-

AFFAIRE ENEDIS No :

DC23/037464
 DC23/037764

Remplacement poste DP type RS 39198P0223 "PUTS" par poste PRCS 39198P0223 "BLAISOT"
 et renforcement réseau aérien Basse Tension rue des Puits
 Creation de 3 brchs aéro-soud. pour la SARL JB TRANSACTIONS-HURTER 35 rue des Genêtres

Plan No :

Commune(s): DOLE
 Departement: Jura

COORDONNEES LAMBERT II Etendu :

INTERLOCUTEURS :

Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre : Agences MCA Qualité	06 69 06 31 78	michel.saulnier@enedis.fr
Bureau d'étude :	06 38 52 52 99	michel.roller@sbtp.fr
Entreprise de travaux :	06 25 42 58 13	m.mathiron@etudes-reseaux-est.fr

MODIFICATIONS

No	Demandes	Etablies		Vérites	
		Par	Le	Par	Le
A	MS	24/03/22	MM	07/04/22	MS
B	MS	14/02/23	MM	13/03/23	MS

APPROBATION

REPLACEMENT PSBB par PRCS

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU DETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
Michel MATHIRON			Michel SAULNIER		
ENTREPRISE DE TRAVAUX			PLAN MINUTE		
	Nom		Date		Signature

IDENTIFICATION ENTREPRISE



SBTP
 ZAC LA LAVANCHEE
 39750 COURLAOUX
 TEL: 03 84 24 85 28
 FAX: 03 84 44 29 04

Carte d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener.

Envoyé en préfecture le 16/01/2024
Reçu en préfecture le 16/01/2024
Publié le 16/01/2024

ID : 039-22390010-20240116-ARR_2024_0033-AR

Nom du maître d'ouvrage	Localisation du projet	Commune: DOLE Rue: 35 rue des Genêtres Nom et détails du projet:
Commune: DOLE Rue: 35 rue des Genêtres Nom et détails du projet: Renforcement réseau Basse Tension avec remplacement poste DP "PULTS" pour alimentation de 3 parcelles appartenant à SARL JB TRANSACTIONS-HURTER	DOLE (39)	
Type de poste: 6 - 14 - 131 3x95² HTA Sout 3x240² BTA Sout 3x150² BTA aérien	PROCS	PROCS
Sans modification de cette emprise Création d'un nouveau poste Avec maîtrise foncière Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	PROCS	PROCS
Decret DT/DICT - Retour DT		
Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques Terrassement traditionnel Terrassement Mécanisé (Trancheuse) Création d'une piste pour l'accès des engins	PROCS	PROCS
Type de terrassement :	PROCS	PROCS
Liens utiles		
Site DREAL Franche-Comté : http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ Page d'accueil: http://www.appl.cation.developpement-nature.fr/franche-comte/developpement-durable-nature/fr/evaluation-des-impacts Site DREAL Alsace : http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/ Page d'accueil: http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-impacts Cartographie recensement enjeux env: http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/S/Carre_Alsace_map Evaluation Incidence Natura 2000: http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-impacts		
Situation du projet		
Incidences: Dérivement, abrisages Pollution prévisible: Nature: Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation...) Autres (Précisez):		
(1) Prescription STAP à fournir (2) Evaluation d'incidence obligatoire (3) Dessin inventaire / impact obligatoire (4) Justification de l'application de la réglementation à fournir		

Inventaire descriptif des enjeux sur l'environnement
DOLE (39)

But et justification du Projet

Les travaux se situent à Goux, rue des Puits et rue des Genêtres. Afin de pouvoir alimenter les 3 parcelles de la SARL JB TRANSACTIONS-HURTER le poste de transformation "PULTS" doit être remplacé par un poste type PROCS et une partie du réseau aérien doit être renforcé.

Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)

Aucune zone sensible concernée par le projet.

Analyse des effets sur l'environnement.

Aucun effet néfaste sur le milieu naturel. Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

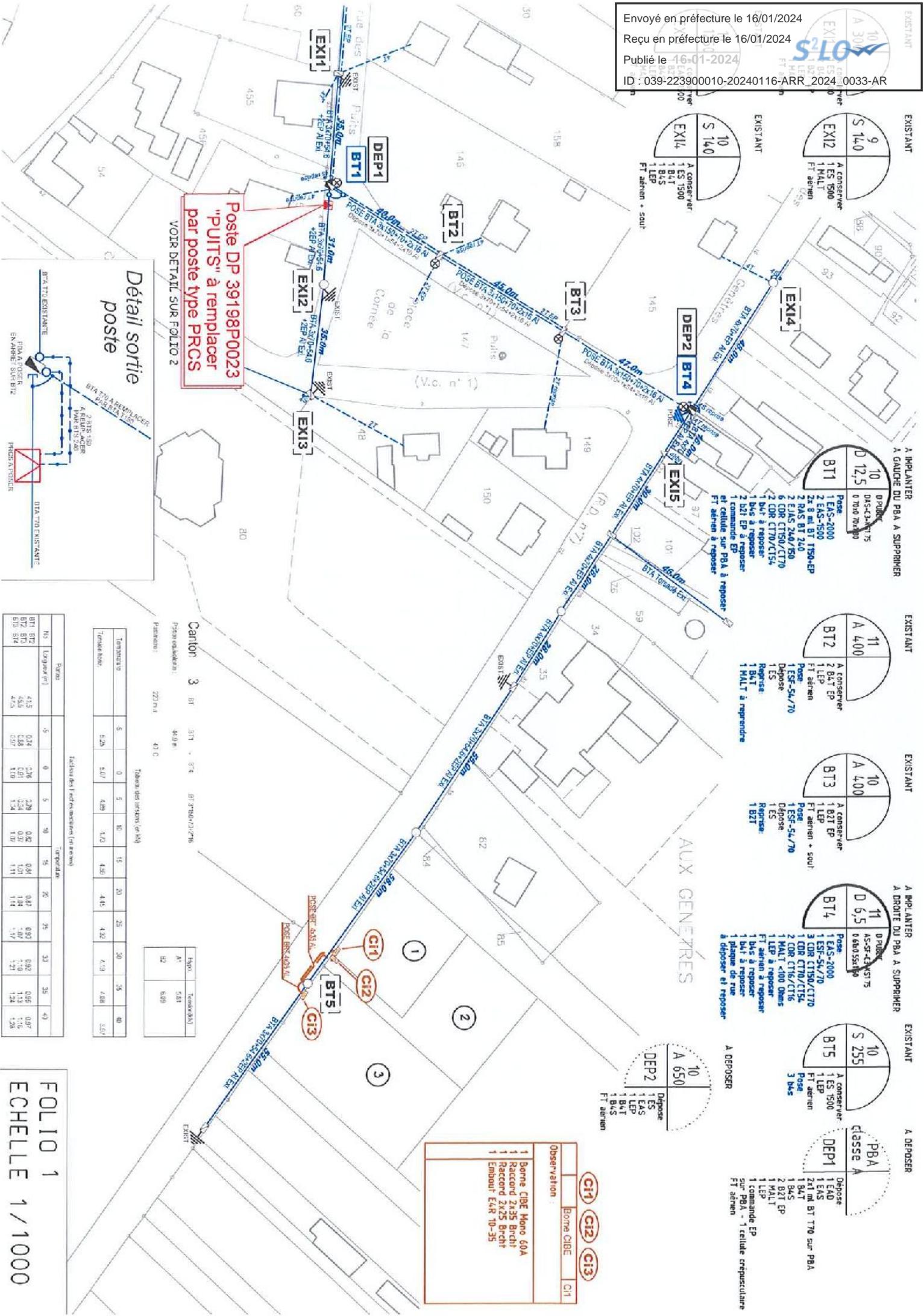
Justification du choix opéré entre les différentes solutions

Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement

Les travaux sont réalisés en technique aérienne.

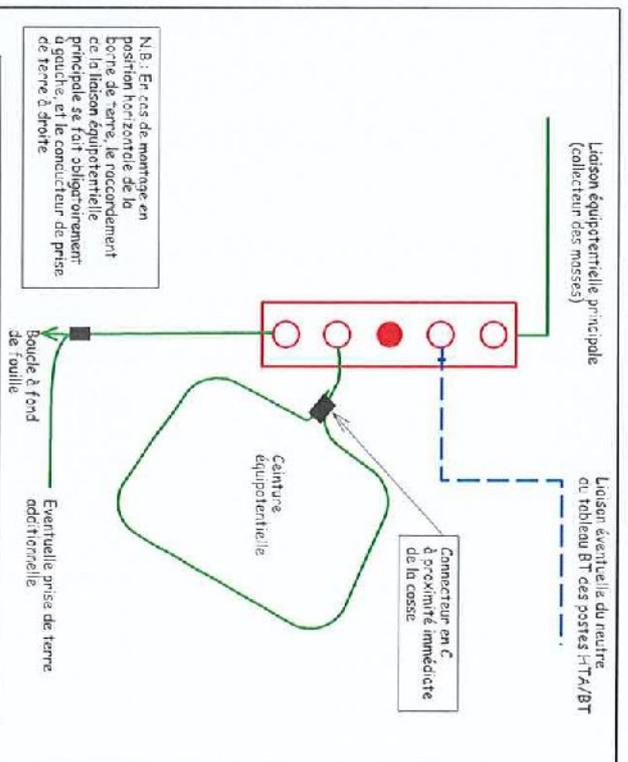
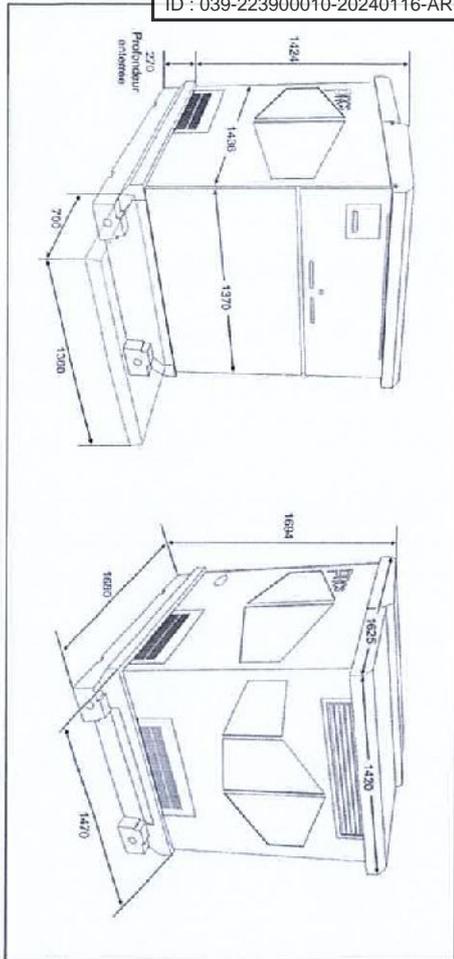
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un essai 5. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement.



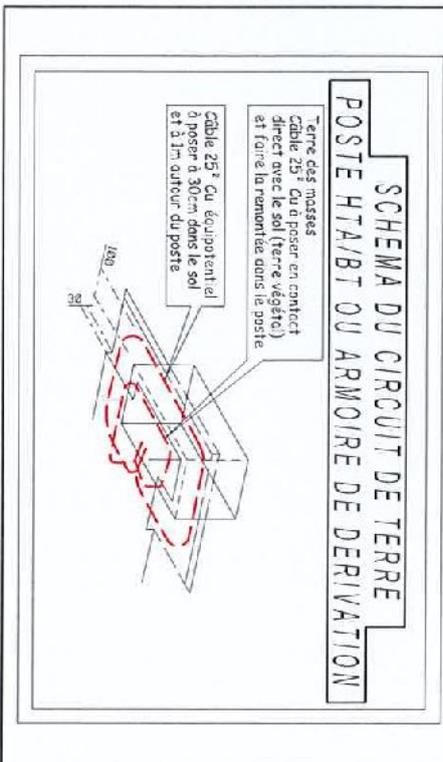
Observation	Borne CIBE	C/I
1	Borne CIBE Mono 50A	
1	Raccord 2x25 Birch	
1	Raccord 2x25 Birch	
1	Embout EAR 10-35	

RC1 Type PRCS	Facade (Au Sol) [mm]	Côtés (Au Sol) [mm]	Hauteur (Hors Sol) [mm]	Hauteur Totale [mm]	Surface (Au Sol) [m ²]
	1370	1436	1424	1694	1,97

Tableau 1.1. Dimensions extérieures



N.B. : En cas de montage en position horizontale de la borne de terre, le raccordement de la liaison équipotentielle principale se fait obligatoirement à gauche, et le conducteur de prise de terre à droite.



Couleur du poste
RAL 1015 (ton pierre)

LEGENDE TRACE RESEAUX

Fourreaux	
Eaux Pluviales > 250	
Eaux Pluviales <= 250	
Eau Partielle > 250	
Eau Partielle <= 250	
Eau Unitaire > 250	
Eau Unitaire <= 250	
Eaux Usées > 250	
Eaux Usées <= 250	
Res. Tel. Pleine Terre	
Res. Tel. sous Fourreaux	
Res. Tel. Aérien	
Réseaux Câbles	
Signalisation	
Téléport	
Gaz Existant	

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BTA	Simple	Perçage	Plage
Existant			
A installer			
A déposer			
SUPPORT SANS		SUPPORT F.T.	
ETIQUETTE SUPPORTS	EXISTANT	A INSTALLER	A DEPOSER
REPERE	Equipement à poser	REPERE	Equipement à déposer

MAPPE EP

Existante	A. Poser	A. déposer

EXISTANTE A REALISER

0.35	0.50

ARBORES DE COUPE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION

ACIHM	ACIHT	PSSA	PQCS	PUE	PSSB	PUC	PAC	CBU

ACCESSOIRES

Cafrotel Bnt	Bp-Réponq	T.U	EL00	Eloignement	Fausse Courbe	G'ville	3D	REMBT	Jonction ou Deriv. BTA

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT

POSTE HTA/BTA	Existant	à installer
Derivation		

Exemples :

Observations: en s'abste	Observations: Et cetera	MANQUANT
82181 2050	82	9
1 3AV 32381 450 PH GH + TLR	1 4.35 AL SCOT L-12400	
2 J03	2 COFFRET 1 RE	
2 R8D 50	2 RAC BAC/3BE	
1 R8P1	1 M.255 55/75	
1 R8P1	1 PROTECTION MECANIQUE	
1 Ract 2 3150AL 3 BERTISSAL	1 DECOUPE 110C	
1 P1N	1 DIPHASE 600V 3-ACADE	

TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMES DE PRISES DE TERRE

FORME DE TERRE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
K	0.6	0.18	0.34	0.38	0.20	0.24	0.14	0.10	0.10	0.06
Resevoir R										
60 Ω m	30 Ω	8 Ω	17 Ω	19 Ω	10 Ω	12 Ω	7 Ω	5 Ω	5 Ω	3 Ω
100 Ω m	60 Ω	17 Ω	34 Ω	37 Ω	20 Ω	25 Ω	14 Ω	10 Ω	10 Ω	6 Ω
200 Ω m	120 Ω	34 Ω	68 Ω	75 Ω	40 Ω	50 Ω	28 Ω	20 Ω	20 Ω	12 Ω
300 Ω m	180 Ω	51 Ω	102 Ω	112 Ω	60 Ω	75 Ω	42 Ω	30 Ω	30 Ω	18 Ω
400 Ω m	240 Ω	68 Ω	136 Ω	149 Ω	80 Ω	100 Ω	56 Ω	40 Ω	40 Ω	24 Ω
500 Ω m	300 Ω	85 Ω	170 Ω	199 Ω	100 Ω	125 Ω	70 Ω	50 Ω	50 Ω	30 Ω
750 Ω m	450 Ω	127 Ω	255 Ω	299 Ω	150 Ω	187 Ω	105 Ω	75 Ω	75 Ω	45 Ω
1000 Ω m	600 Ω	170 Ω	340 Ω	399 Ω	200 Ω	250 Ω	140 Ω	100 Ω	100 Ω	60 Ω

efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50Hz
 efficace seulement à 50Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPERE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES

REPRISES	VALIUR DE LA RESISTANCE UE AU T.E.L.P.01METRE (en Ω/m)	DESIGNATIONS	RESISTANCE OBTENUE APRES CALCUL (en Ω/m)	TYPE DE TERRE ENV SAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVILUX (en Ω/m)	DATE DE LA MESURE
P	137	Sol sec	21.92	B		
BTA		Non prise (sol revêtu)		D		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPERES	RESISTANCE TERRE MASSE RIU	RESISTANCE TERRE NEUTRE RNI	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RNM	RESISTANCE COUPLAGE NEUTRE RCH=RIUM-RNI/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RCH/RNI=0.15